Ecrit par Echo du Mardi le 23 novembre 2021

Isle-sur-la-Sorgue : subventions aux associations, faites votre demande pour 2022



Les associations et autres organismes à but non lucratif dont les activités et projets présentent un intérêt pour les l'Islois et s'inscrivent dans les politiques publiques de la ville peuvent déposer une demande de subvention auprès de la 'Direction culture et vie locale'.

Si votre association désire solliciter une subvention de la ville de l'Isle-sur-la-Sorgue pour financer son fonctionnement ou mener une action spécifique, vous pouvez effectuer votre demande soit en téléchargeant et en remplissant en ligne le dossier de demande sur le site Internet de la Ville en cliquant ici ; soit en retirant un dossier de demande à la 'Direction culture & vie locale', 25 boulevard Paul Pons, 84800 l'Isle-sur-la-Sorgue.

Date limite de dépôt de dossier : vendredi 31 décembre 2021.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 23 novembre 2021

L.M.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !